

10 juillet 1940

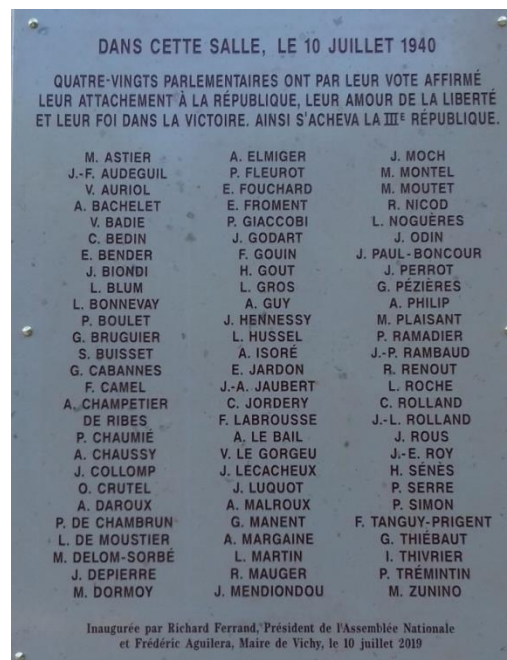
## L'Assemblée Nationale vote des pleins pouvoirs constituant au Maréchal Pétain



DANS CETTE SALLE  
LE 10 JUILLET 1940  
80 PARLEMENTAIRES ONT PAR LEUR VOTE  
AFFIRME LEUR ATTACHEMENT A LA REPUBLIQUE  
LEUR AMOUR DE LA LIBERTE  
ET LEUR FOI DANS LA VICTOIRE  
AINSI S'ACHEVA LA III<sup>e</sup> REPUBLIQUE

La plaque en l'honneur des 80 apposée en 1988, à l'initiative de l'ANACR sur la façade de l'opéra de Vichy.

A droite, la plaque apposée le 10 juillet 2019.



DANS CETTE SALLE, LE 10 JUILLET 1940  
QUATRE-VINGTS PARLEMENTAIRES ONT PAR LEUR VOTE AFFIRME  
LEUR ATTACHEMENT A LA REPUBLIQUE, LEUR AMOUR DE LA LIBERTE  
ET LEUR FOI DANS LA VICTOIRE. AINSI S'ACHEVA LA III<sup>e</sup> REPUBLIQUE.

M. ASTIER	A. ELMIGER	J. MOCH
J.-F. AUDEGUIL	P. FLEUROT	M. MONTEL
V. AURIOL	E. FOUCHARD	M. MOUTET
A. BACHELET	E. FROMENT	R. NICOD
V. BADIE	P. GIACCOBI	L. NOGUERES
C. BEDIN	J. GODART	J. ODIN
E. BENDER	F. GOUIN	J. PAUL- BONCOUR
J. BIONDI	H. GOUT	J. PERROT
L. BLUM	L. GROS	G. PEZIERES
L. BONNEVAY	A. GUY	A. PHILIP
P. BOULET	J. HENNESSY	M. PLAISANT
G. BRUGUIER	L. HUSSEL	P. RAMADIER
S. BUISSET	A. ISORÉ	J.-P. RAMBAUD
G. CABANNES	E. JARDON	R. RENOUT
F. CAMEL	J.-A. JAUBERT	L. ROCHE
A. CHAMPETIER	C. JORDERY	C. ROLLAND
DE RIBES	F. LABROUSSE	J.-L. ROLLAND
P. CHAUMIÉ	A. LE BAIL	J. ROUS
A. CHAUSSY	V. LE GORGEU	J.-E. ROY
J. COLLOMP	J. LECACHEUX	H. SÉNÉS
O. CRUTEL	J. LUQUOT	P. SERRE
A. DAROUX	A. MALROUX	P. SIMON
P. DE CHAMBRUN	G. MANENT	F. TANGUY-PRIGENT
L. DE MOUSTIER	A. MARGAINE	G. THIÉBAUT
M. DELOM-SORBÉ	L. MARTIN	I. THIVRIER
J. DEPIERRE	R. MAUGER	P. TRÉMINTIN
M. DORMOY	J. MENDIONDOU	M. ZUNINO

Inaugurée par Richard Ferrand, Président de l'Assemblée Nationale  
et Frédéric Aguilera, Maire de Vichy, le 10 juillet 2019

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale (Sénat et Chambre des Députés) est convoquée au Grand Casino de Vichy afin de statuer sur un projet de loi attribuant « *tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français* ». Ce vote se déroule sans débat et Pétain s'abstient de paraître devant les Chambres. 570<sup>1</sup> parlementaires votent Oui et 80 d'entre eux choisissent, courageusement, de s'y opposer.

Cette opération, qui conduit à l'abolition de fait de la III<sup>e</sup> République, a été orchestrée par Pierre Laval depuis le 4 juillet et approuvée en conseil des ministres. Le 9 juillet, la Chambre des députés et le Sénat, réunis pour la première au Petit Casino, pour le second à l'Opéra, approuvent le principe de la révision. Un contre-projet, présenté par des parlementaires anciens combattants sous l'autorité du sénateur de la Loire Jean Taurines, propose une version un peu différente, prévoyant une suspension de la Constitution jusqu'à la conclusion de la paix et conférant les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain qui doit, par décrets, « *prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, à la vie et au relèvement du pays et à la libération du territoire, tout en préparant une nouvelle constitution qui serait soumise à l'approbation de la nation* ». L'application d'un article du règlement de la Chambre, accordant priorité au projet du gouvernement, permet de court-circuiter la proposition Taurines. Laval accepte simplement de rajouter une phrase au projet gouvernemental, en promettant que la future constitution « *sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées* ». Cette

<sup>1</sup> Le Journal Officiel comptabilise 569 Oui. Toutefois, un sénateur, Jean Stuhl, a demandé une rectification de vote en faveur du Oui, ce qui porte le total à 570.

concession de façade suffit à faire rentrer dans le rang la majorité de ceux qui avaient soutenu le projet Taurines.

Les circonstances du vote du 10 juillet sont bien connues : choc de la défaite militaire, armistice signé le 22 juin, occupation de la zone Nord et exode massif de population ont contribué à plonger la plus grande partie du pays dans la stupeur et entraîné une désorganisation complète des structures administratives et politiques. Le 16 juin, le maréchal Pétain est devenu président du Conseil ; le gouvernement s'est déplacé à Bordeaux, puis à Clermont-Ferrand avant de s'établir à Vichy le 1<sup>er</sup> juillet.

La quête des responsabilités de cette débâcle et la volonté de revanche sur les années 1936-1938, celles du Front Populaire, conduisent certains responsables gouvernementaux, en premier lieu Pierre Laval à mettre en cause la III<sup>e</sup> République, accusée d'avoir, par ses faiblesses, fait le lit du désastre. Le changement constitutionnel est donc proposé aux parlementaires qui ont pu rejoindre Vichy. Comme on le sait, nombre d'entre eux sont absents, certains non encore démobilisés, d'autres dispersés à travers la France ou au Maroc, suite à l'affaire du Massilia, d'autres interdits (la plupart des communistes déchus de leur mandat après le pacte germano soviétique). C'est donc un Parlement privé de 177 de ses membres<sup>2</sup>, soit environ 20%, qui est appelé à se prononcer lors la séance du 10 juin 1940.

Les travaux d'Olivier Wieviorka<sup>3</sup> ont montré que le vote en faveur du Oui est très polysémique et peut s'expliquer par des motivations très diverses et des facteurs variés :

Des éléments de circonstance :

- Le choc de la défaite et la sidération qui en est résulté ; beaucoup veulent entériner l'armistice ; pour la majorité des élus, le sort des armes a scellé le destin du pays, la défaite est durable, induisant une nouvelle donne politique qu'il s'agit désormais de gérer ;
- L'atmosphère de peur entretenue par des bandes antirépublicaines qui menacent ou rappellent que les troupes allemandes ne sont qu'à une cinquantaine de kilomètres. Bien que réelles, ces menaces ne semblent pas pourtant avoir constitué l'argument principal ; si Léon Blum les évoque (« ...la peur des bandes de Doriot dans la rue, la peur des soldats de Weygand qui étaient à Clermont-Ferrand, la peur des Allemands qui étaient à Moulins... ») lors de son témoignage au procès Pétain en août 1945, plusieurs autres parlementaires, y compris parmi ceux qui ont refusé les pleins pouvoirs, affirment ne pas avoir subi de menaces ; c'est le cas du sénateur de la Gironde, Jean Odin (Entretien dans *Sud-Ouest Dimanche* 24 juillet 1966).
- Les pressions exercées par Pierre Laval et ses amis ; le premier, moins idéologue que manœuvrier, est conscient de tenir là sa revanche sur sa défaite de 1936 et peut déployer son habileté politicienne ;
- Le silence des chefs, Président de la République, Présidents du Sénat (Jeanneney) et de la Chambre (Herriot), ou de leaders qui ne s'expriment pas, tels Léon Blum, Louis Marin ou Joseph Caillaux, prive les parlementaires de consignes claires ;

Des éléments de conviction :

- La conviction que la III<sup>e</sup> République a révélé, notamment depuis les années trente, ses insuffisances de façon criante et qu'il est nécessaire de refondre ses institutions dans le sens

---

<sup>2</sup> Le Parlement comptait, au complet, 846 membres, 544 députés et 302 sénateurs. 62 communistes sont absents ;

<sup>3</sup> Olivier Wieviorka, *Les orphelins de la République, destinées des députés sénateurs français (1940-1945)*, Seuil L'univers historique, 2001.

d'un renforcement de l'exécutif et de l'abaissement des prérogatives du Parlement ; des républicains de conviction, persuadés que la IIIe République a failli, peuvent accepter le texte de loi qui, formellement, ne donne pas à Pétain tous les pouvoirs, mais lui confie le soin de rédiger une nouvelle constitution qui devrait être ratifiée par les deux assemblées ;

- La volonté de s'engager dans une rénovation profonde de la vie nationale autour des valeurs d'autorité, de discipline, qui seraient incarnées par un chef chargé d'entreprendre une « régénération » du pays. Le profond maréchalisme qui domine en juillet 1940 ne peut évidemment qu'encourager à confier les rênes du pays au « vainqueur de Verdun ». Une fraction importante du personnel parlementaire est prête à accepter, soit par un prétendu réalisme, soit par conviction idéologique, que cette « régénération », anticipation de la révolution nationale, se fasse dans le cadre contraint de l'occupation. Dès la fin du mois de juin, circulent des textes appelant à ce qui deviendra la Révolution Nationale : défense de la famille, ordre corporatif, antisémitisme ; le général Weygand fait circuler un texte en ce sens.

Quelles que soient finalement leurs motivations profondes, 570 parlementaires, soit une très large majorité accordèrent le 10 juillet à Pétain la possibilité de rédiger une nouvelle constitution, ce qu'il fit le lendemain, outrepassant le mandat qui lui avait été donné, en publiant plusieurs actes constitutionnels par lesquels il s'arroge la totalité du pouvoir gouvernemental, puis suspend les assemblées qui, contrairement au texte voté le 10 juillet, n'auront jamais à connaître de ces actes constitutionnels. Le détail des votes<sup>4</sup> du 10 juillet, étudié par Olivier Wieviorka montre que des parlementaires de gauche comme de droite votèrent le texte du 10 juillet. 8 communistes (non invalidés) votent oui ainsi que 90 députés SFIO et 106 radicaux ; 273 députés ou sénateurs de droite firent de même. Ceux qui votèrent Non, issus de la droite (Leonel de Moustier) comme de la gauche (Blum), même si ces derniers sont plus nombreux que les premiers, furent donc nettement minoritaires.

Quelle mémoire en trouve-t-on à Vichy ?

Après-guerre, certains des 80 prirent l'habitude de se réunir à Vichy le 10 juillet. L'ancien sénateur de la Gironde, Jean Odin, initiateur en 1942 du groupe des parlementaires protestataires, auteur d'un ouvrage intitulé précisément « *Les quatre-vingts* » (Tallandier 1946) est le secrétaire de ce groupe qui va faire frapper une médaille leur rendant hommage. Ainsi, le 10 juillet 1947, reçu à l'hôtel de ville de Vichy par le maire Louis Moinard, Joseph Paul-Boncour, qui en est l'une figure marquantes, évoque les 80 comme « les premiers résistants ». Jusqu'en 1974, ces « refusants », chaque année de moins en moins nombreux, reviennent à Vichy pour ce que Paul-Boncour a appelé « une cérémonie expiatoire » invariablement composée d'un dépôt de gerbes au monument aux morts, d'un déjeuner et de quelques allocutions.

Une plaque commémorative a été apposée en 1988 à l'initiative du Comité en l'Honneur des 80 et des passagers du Massilia<sup>5</sup>, fondé la même année par Jean Marielle, ancien résistant lui-même et industriel installé dans l'agglomération. Ce comité est en fait une émanation de la section locale de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants).

Notons en premier lieu qu'il a donc fallu attendre plus de 30 ans après la Libération pour qu'un acte de mémoire soit entrepris sur le sujet. En 1988, la présence de plusieurs parlementaires de 1940, Antonin

---

<sup>4</sup> Pour le détail des votes, Olivier Wieviorka, op. cit. ; pages 141-154

<sup>5</sup> Voir le site du comité en l'honneur des 80 : <http://www.80-vichy.fr/> . Ce n'est qu'en 2000 que le comité, initialement comité en l'honneur des 80, modifia sa dénomination pour y adjoindre la mémoire des parlementaires du Massilia.

Malroux, Philippe Serre, Maurice Montel) donnait à cette cérémonie une force incontestable. La participation aux cérémonies de personnalités politiques de premier plan, ainsi en 1989 Michel Rocard, Premier ministre, donnait un éclat particulier à la commémoration, désormais régulière, même si la participation des autorités politiques nationales l'est beaucoup moins (Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale en 2013, Marc Todeschini, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants en 2015, mais aucun représentant du gouvernement ou des assemblées en 2016, ni en 2017). En 2018, la cérémonie gagne en relief ; le nouveau maire de Vichy, Frédéric Aguilera décide de l'organiser à l'intérieur même de l'Opéra, dans la salle où eut lieu le vote, et non plus sur l'esplanade, comme les années précédentes. En 2019, une nouvelle plaque est apposée, en présence du président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand. Elle reprend le texte qui figurait sur la précédente, mais elle comprend désormais les noms des 80 parlementaires qui votèrent Non.

Cette plaque a évidemment prioritairement une vocation mémorielle. Elle ne prétend pas écrire l'histoire des événements du 10 juillet ; pour autant, le texte qu'elle comporte ne manque pas de soulever quelques questions :

- Si l'on comprend bien la volonté de ses initiateurs de rendre hommage à ces 80 républicains de haute valeur et de grand courage, le texte gravé sur la plaque ne permet guère au visiteur non averti de prendre conscience pleinement de l'évènement qui s'est déroulé en ces lieux. Il n'est aucunement fait mention, même de façon allusive, de ce qui est le fait principal, à savoir le vote très largement majoritaire en faveur du texte proposé par Laval et Pétain. Un texte court, mais informatif, serait bienvenu afin de donner pleinement sens à une plaque qui pourrait sinon, devenir bientôt énigmatique pour de jeunes générations moins au fait du sujet.
- La phrase figurant sur la plaque ne manque pas d'interroger : « *80 parlementaires ont par leur vote affirmé leur attachement à la République, leur amour de la liberté et leur foi en la victoire* ». L'idée selon laquelle les 80 auraient eu, au moment de leur vote, et de façon consciente, la volonté de jeter les bases d'une victoire future, est discutable. Dans l'atmosphère d'humiliation nationale et d'affaiblissement généralisé qui étaient celle de juillet 1940, l'on ne voit guère quels furent les Français qui songeaient alors à une reprise du combat; les débats du 10 juillet, ainsi que les autres témoignages sur cette journée, montrent qu'à aucun moment cette question ne fut au cœur des interrogations de ceux qui eurent à voter. Cette phrase constitue donc une réécriture de l'histoire, afin de placer rétrospectivement les parlementaires du Non dans la lignée des résistants, puis des Libérateurs en créant ainsi une forme de téléologie. Or, les travaux d'Olivier Wieviorka ont montré de façon définitive qu'il n'est pas possible de s'en tenir à cette vision qui est une reconstruction. En effet beaucoup des votants Non n'entreprirent aucune résistance, même si certains d'entre eux s'engagèrent activement, alors même que plusieurs qui avaient voté Oui firent de même et fort activement, selon des modalités et à des dates variables, et pour certains rejoignirent Londres (Charles Vallin, Lucien Galimand). Inversement, il put arriver que des parlementaires ayant voté Non aient une attitude hésitante vis-à-vis du gouvernement Pétain, avec lequel ils purent faire un bout de chemin avant de s'engager contre lui (Isidore Thivrier). Le vote du 10 juillet 1940 peut donc difficilement être lu comme anticipant toujours les comportements ultérieurs.
- Une réécriture de même type est également le fait de la presse. *Centre Matin Dimanche* du 11 juillet 1965<sup>6</sup> de même que *La Montagne*, dans son édition de Vichy du 12 juillet 1988 titrent de

---

<sup>6</sup> Centre Matin Dimanche 11 juillet 1965, AD Allier JAL 130 - 3

façon péremptoire « Les parlementaires résistants » et « 80 parlementaires ont tenu tête à l'ennemi », reprenant ainsi l'idée, erronée, véhiculée par la plaque, d'une volonté des 80 de reprendre un combat qui avait cessé deux semaines auparavant.

La plaque en l'honneur des 80 est donc, selon le vœu de ses initiateurs, davantage une œuvre de mémoire qu'une plaque à vocation historique donnant une information complète. Son caractère insuffisamment explicite ne lui permet peut-être pas d'atteindre l'objectif mémoriel que ses initiateurs lui avaient assigné.

M.P.